

Intervention de Gilles MOULLEC
Directeur du CHS Edouard Toulouse
Délégué Régional de l'ADESM

Expérimentation d'un groupement de coopération en santé mentale

**Conseil d'Orientation en Santé Mentale de
la Ville de Marseille**
Séance thématique territoires et partenariat
18 octobre 2010

Gilles MOULLEC – Directeur Centre hospitalier E. Toulouse

- **Un objectif partagé : améliorer la coordination des acteurs concourant à l'amélioration de la santé mentale**
- **Un territoire pertinent : la ville de Marseille**
- **Une démarche qui s'appuie notamment sur :**
 - **L'existence du COSM,**
 - **Une approche partagée des 3 établissements publics ayant une activité de psychiatrie.**

Qu'est-ce qu'un groupement de coopération sanitaire ?

- Un groupement de coopération sanitaire de moyen peut être constitué pour permettre les interventions communes de professionnels médicaux et non médicaux exerçant dans les établissements membres du groupement ainsi que des professionnels libéraux membres du groupement. Il poursuit un but non lucratif.

Qu'est-ce qu'un groupement de coopération sanitaire ?

- Un GCS de moyens peut être constitué par des établissements de santé publics ou privés, des établissements médico-sociaux, des centres de santé et des pôles de santé, des professionnels médicaux libéraux
- Complété d'autres membres lorsqu'il s'agit d'un réseau de santé ou sur autorisation du Directeur général de l'ARS.

L'expérimentation du GCS de psychiatrie

1/ Finalité de l'expérimentation

La capacité du groupement à assurer, sur une aire géographique identifiée, la coordination des professionnels intervenant dans la prise en charge de patients souffrant de troubles mentaux et à définir les missions de chacun, pour répondre aux situations spécifiques identifiées comme n'ayant pas reçu de réponse pertinente en matière d'organisation de l'offre. L'objectif : parvenir à une meilleure lisibilité du parcours de soins.

L'expérimentation du GCS de psychiatrie

2/ Le territoire

Il doit avoir une dimension suffisante pour assurer une coopération cohérente.

A priori, le territoire de santé, mais possibilité d'aire plus restreinte dans les zones urbaines denses.

L'expérimentation du GCS de psychiatrie

3/ Les thèmes retenus

Les thèmes prioritaires:

- L'organisation de la réponse aux situations d'urgence et de crise, y compris les soins sans consentement,
- La coordination entre les médecins généralistes, les spécialistes et l'offre hospitalière,
- L'articulation entre les acteurs des champs sanitaire et médico-social pour la prise en charge et pour l'accès au logement.

L'expérimentation du GCS de psychiatrie

Les thèmes complémentaires en fonction de considérations locales :

- Personnes âgées
 - Adolescents
 - Addictions
 - Patients précaires
- Etc...

Les participants

- L'ensemble des professionnels concernés par la santé mentale sur le territoire :
 - Etablissements autorisés en psychiatrie,
 - Professionnels libéraux et médico-sociaux
 - Représentants des familles et des usagers
 - Partenaires de l'Education nationale, de la Justice,
 - Collectivités locales.

Méthodologie

- Mise en place d'une coordination
- Appui sur des formations et l'élaboration de référentiels relatifs à la prise en charge des patients sur les thématiques retenues
- Partage d'informations entre les acteurs
- Mise en place d'un dispositif d'évaluation de l'expérimentation

Calendrier et sélection des candidatures

- **Juillet – août 2010 : élaboration et envoi du cahier des charges aux ARS (décalé à octobre)**
- **Novembre 2010 : remontée des dossiers de candidatures validés par les ARS et sélection par un comité de pilotage national**
- **Janvier 2011 : début de l'expérimentation**
- **Juin et décembre 2011 : évaluation par le comité de pilotage national**

- **Parmi les nombreuses questions à évoquer :**
 - **Quel positionnement du GCS par rapport au COSM ?**
 - **Comment concilier au sein du GCS :**
 - **Un regroupement suffisant des acteurs concernés pour assurer la légitimité du groupement**
 - **Le caractère opérationnel de celui-ci**
 - **Quelles thématiques pour le GCS :**
 - **Psychiatrie générale et pédopsychiatrie**
 - **La question de l'hébergement (création d'un Groupement de coopération sociale pour les thématiques liées à l'hébergement, lui-même membre du GCS réseau de santé mentale ?)**